



Bilan de la NAO 2013

Avec la fiche de paye du mois de novembre 2013, les salariés constatent que l'accord signé après les NAO est bien plus que symbolique, puisque les collègues de la catégorie C obtiennent chaque année 2,5 % d'augmentation de leur salaire de base !

C'est possible après avoir transformé le budget du mérite en complément de salaire pour chaque collègue !

Ainsi, pour la catégorie C, le budget du mérite est passé de 0,3 à 0,6% de la masse salariale puis intégré dans l'augmentation annuelle automatique ($1,9 + 0,6 = 2,5\%$).

Pour les catégories B, le budget du mérite est passé de 0,4 à 0,6% de la masse salariale, comme c'était déjà le cas pour la catégorie A.

La CGT, qui a dénoncé l'accord sur le mérite dès 2008, propose d'aller plus loin que la catégorie C en annulant le principe néfaste du mérite à toutes les catégories.

Le système du mérite ne fait que nuire au bon fonctionnement de l'institution, insinuant l'arbitraire et l'opacité pour tous et dans tous les services, en opposant les salariés les uns contre les autres, en les discriminant... pour mieux les stigmatiser...

En étant plus nombreux, on obtiendra la meilleure reconnaissance du travail de chacun-e-, en comparant les rémunérations de nos collègues de la fonction publique qui ont les mêmes missions que les nôtres.

Le référentiel des métiers du Ministère de la Culture existe déjà pour une comparaison équitable.

C'est possible de commencer le rattrapage de nos rémunérations en distribuant forfaitairement le budget actuellement dévolu au mérite !

Mais la CGT a été bien seule à agir durant ces NAO 2013, notamment devant le ministère de la Culture et cela est regrettable pour l'ensemble des salariés.

Les revendications pour la justice sociale restent nombreuses et la CGT continuera de les porter et espère que les autres syndicats nous rejoindront bientôt car l'union fait la force !

Bonnes fêtes à tous !

Paris, le 19 décembre 2013